

# 48<sup>ème</sup> Grand Prix de Judo de la Ville d'Ath

Dans le cadre du Challenge du club, nous avons le plaisir de vous inviter à notre  
**48<sup>ème</sup> Grand Prix de Judo de la ville d'Ath.**

(Autoroute Lille - Bruxelles A8, sortie 30 suivre ATH puis JUDO/CEVA)



## Le Samedi 25 avril 2020

C.E.V.A. Zoning des Primevères  
Chemin des Primevères, 68  
7800 ATH



Catégories	Années	Grade min.	Inscription	Heure de la pesée	Heure des randoris	Temps des randoris
CADET(TE)S (U15)	2006-2007	3 <sup>ème</sup> Kyu	2,50 €	09h00 - 09h30	10h15	3 min.
ESPOIRS GARÇONS & FILLES (U18)	2003-2005	3 <sup>ème</sup> Kyu	2,50 €	10h00 - 10h30	11h15	4 min.
MINIMES GARÇONS & FILLES (U13)	2008-2009	4 <sup>ème</sup> Kyu	GRATUIT	11h45 - 12h45	13h30	2 min.
PRE-MINIMES GARÇONS & FILLES (U11)	2010-2011	4 <sup>ème</sup> Kyu	GRATUIT	13h45 - 14h45	15h30	1 min. 30



– 4 surfaces de compétition –

– Arbitres officiels –

– Règlements de *la Ligue Royale Belge de Judo* –

(Aucun changement de catégorie d'âge ne sera autorisé durant toute la journée)



Le Challenge du club récompense le club qui récoltera le maximum de points avec ses **pré-minimes, minimes, cadets et espoirs** à savoir : 1 point par participant + 3 points pour une 1<sup>ère</sup> place, 2 points pour une 2<sup>ème</sup> place et 1 point pour une 3<sup>ème</sup> place. Tous les pré-minimes ne récolteront qu'1 point pour leur participation étant donné qu'aucun classement n'est autorisé pour cette catégorie d'âge.

## Animation pédagogique pour poussins (2012-2013)

Catégories	Années	Inscription	Heure de la pesée	Animation adaptée	Heure des randoris	Temps des randoris
POUSSINS GARÇONS & FILLES (U9)	2012-2013	GRATUIT	16h00 - 16h45	17h15	17h30	1 min.

Dans l'attente de vous rencontrer nombreux pour cette 48<sup>ème</sup> édition, nous vous prions d'agréer nos salutations sportives.

**PAF spectateurs : 5,00 €**

Contact et renseignements :

Céline Delhaye, Boulevard Landrieu 14, 7971 Basècles

0472/79.22.42

Email : [jcathois@yahoo.com](mailto:jcathois@yahoo.com)

N'oubliez pas :

- Autorisation des parents datée et signée.
- Licence valable (preuve de renouvellement + papier jaune)
- Carte d'identité.

Il est demandé aux accompagnateurs, aux responsables de club de se munir de formulaires d'accident. Les frais de transport (par ambulance) éventuels seront supportés par l'assurance du blessé.